

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Matthieu WAGNER NE LE 03/06/1979 A INGWILLER (67) MAIL: NDWASENBERG@LAREGIE.FR

Profession : Président de l'Association "Les Amis de Notre Dame du Wasenberg" de NIEDERBRONN-LES-BAINS

Domicilié(e): 26, Rue des Sorbiers NIEDERBRONN LES BAINS 67110 (Bas-Rhin FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1 et 3° catégorie à NIEDERBRONN-LES-BAINS PARC DU CASINO.

Du 13 décembre 2025 à 14 heures 00

Au 14 décembre 2025 à 19 heures 00

Pour le motif MARCHE DE NOEL samedi et dimanche de 14h00 à 19h00.

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 17 octobre 2025 Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire NIEDERBRONN-LES-BAINS

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu l'avis de la Gendarmerie : FAVORABLE

RABLE DEFAVORABLE

2 0 OCT. 2025

Vu l'autorisation est délivrée sous réserve des dispositions Covid en vigueur à cette date.

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Major Jérôme MARTIN Commandant de Brigade

Article unique - Monsieur Matthieu WAGNER NE LE 03/06/1979 A INGWILLER (67) MAIL DER BRONE LE BEGGLARE GIE FR. 26 Rue des Sorbiers NIEDERBRONN LES BAINS 67110 (Bas-Rhin FRANCE) est autorisé (e) à ouvrir un débit temporaire de 1 et 3

Du 13 décembre 2025 à 14 heures 00

Au 14 décembre 2025 à 19 heures 00

Pour le motif MARCHE DE NOEL samedi et dimanche de 14h00 à 19h00. à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Niederbronn-Les-Bains V11.2 /346/ CF, le 17 octobre 2025

Pour le Maire l'adjoint délégué

Bruno WALD

